

Arrêté n° 3863

Objet : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'acquisition de deux bus GNV (Budget 2022).

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment de demander à tout organisme financier l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour tout programme d'investissement dont le montant global est inférieur à deux millions d'euros hors taxe,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 12 octobre 2017 autorisant la signature du contrat,

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une subvention afin de répondre aux besoins de notre territoire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) des communes et de leurs groupements est désormais pérennisée par sa codification à l'article L2334-42 du code général des collectivités territoriales et reliée au Grand Plan d'Investissement (GPI) et à l'initiative 2 « Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments » ainsi que l'initiative 4 « Soutenir le développement de solutions de transports innovants et répondre aux besoins des territoires ».

A ce titre, la collectivité propose une demande de subvention (initiative 4), pour l'acquisition de deux bus GNV :

Dépenses	Montant H.T.	Recette	Montant H.T.
Acquisition de 2 bus GNV	570 000 €	DSIL	228 000 €
		Autofinancement	342 000 €
Total	570 000 €	Total	570 000 €

ARTICLE 2 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le

Pour le Président de Grand Châtelleraut,
Le Vice-Président chargé de la Mobilité,

Hindeley MATTARD